

Cible 3

RESSOURCES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement. ”

L'APD institutionnelle ne suffit pas

Les moyens financiers évoqués ici doivent être de plusieurs ordres : augmentation de l'aide publique au développement (en complémentarité avec la cible 2), augmentation des investissements privés en direction des pays en voie de développement (en complémentarité avec la cible 5), des financements innovants additionnels.

Cet éventail se décline avec l'indicateur choisi par l'ONU pour mesurer cette cible (17.3.1 - Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total) et 17.3.2 - Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total.

Un supplément crucial

Compte tenu du fait que les pays les plus riches n'atteignent pas les objectifs d'aide au développement fixés il y a plus de 50 ans, que les investissements privés ne sont pas suffisants pour remédier à l'irrégularité des abondements provenant des États et des organismes internationaux (voir fiche n°5, seulement 6% des financements privés⁵ mobilisés en faveur du financement du développement ont profité aux PMA entre 2012 et 2018), de nouvelles ressources financières supplémentaires restent donc à développer étant donné les enjeux majeurs en particulier de développement durable auxquels les pays en voie de développement font face. Chroniquement sous-financés, les PMA constituent ainsi « l'ultime test » pour atteindre les Objectifs du développement durable (ODD) : il est donc capital de soutenir leurs efforts par des ressources financières « adéquates » et supplémentaires⁶.

L'investissement direct étranger crée des emplois et stimule la productivité et les transferts de technologie tout en permettant aux entreprises locales d'accéder à de nouveaux marchés dans les économies en développement et émergentes.

Le financement mixte offre aux acteurs publics, philanthropiques et privés d'immenses possibilités largement inexploitées d'œuvrer collectivement à accroître le volume des investissements dans les pays en développement.

Le suivi et la mesure des fonds privés permettent de renforcer la transparence et d'améliorer les stratégies de financement et les bonnes pratiques.

L'investissement à impact social donne aux pauvres des moyens de mener une existence plus productive, tout en apportant aux entreprises durables un surcroît d'efficacité et d'innovation, ainsi que la possibilité d'un passage à l'échelle supérieure.

La conduite responsable des entreprises renforce les résultats au regard du développement et les résultats des entreprises, alliant la quantité d'investissement à la qualité de l'activité des entreprises au service d'avancées économiques et sociales.

Investir dans l'humain, la planète et la prospérité : cinq pistes à suivre, Coopération Pour Le Développement | OCDE (2016).



L'additionnalité appliquée au développement durable : deux exemples

1. Le Climat

La bataille centrale du développement durable est la lutte contre les changements climatiques, pourtant, les efforts financiers en la matière ne sont pas à la hauteur des espérances pour aider les PMA à faire face à ces défis. On constate des sous-investissements chroniques de l'adaptation comparé à l'atténuation des effets du changement climatique : moins de 10% de l'aide financière climatique est destinée aux pays pauvres. Les pays les plus riches et institutions internationales, n'ont en réalité fourni qu'un cinquième du montant promis d'ici à fin 2020, selon une étude de l'ONG Care⁷. Les Nations Unies ont estimé que 300 milliards de dollars d'ici à 2030, puis jusqu'à 500 milliards de dollars d'ici à 2050 seraient nécessaires pour faire face aux coûts liés à la crise climatique. L'organisation souligne le manque de nouvel engagement financier « concret et ambitieux » pour soutenir l'adaptation des pays les plus vulnérables et estime que « l'absence de nouvelles contributions financières jette plus qu'un doute sur le véritable engagement des États et institutions financières ».

Le 25 janvier 2021, le premier sommet mondial dédié intégralement à l'adaptation aux changements climatiques et à la question de son financement avait lieu. Les 50 chefs d'État et de gouvernements présents se sont engagés à augmenter leur participation financière aux actions d'adaptation aux changements climatiques, afin de partager à 50% les efforts entre atténuation des changements climatiques et adaptation. Selon l'AFD, la France a de son côté « déjà multiplié par quatre son soutien à l'adaptation depuis 2016 », et « rehaussera le niveau de sa finance climat à plus de six milliards d'euros par an, dont un tiers de celle-ci dédié à l'adaptation », soit environ deux milliards d'euros. Cela constitue des financements complémentaires dans le cadre de l'APD. En ce qui concerne le climat, la principale ressource financière à exploiter est le Fonds Vert. Ce mécanisme financier de l'ONU, rattaché à la CCNUCC⁸, mais juridiquement indépendant, est dirigé par un Conseil composé de 24 membres, avec un nombre égal de pays développés et de pays en développement. Imaginé en 2009 à Copenhague comme « un financement accru, nouveau et additionnel, prévisible et adéquat », il est opérationnel depuis 2015 et a pour objectif d'investir dans les pays en développement, en particulier les Pays les Moins Avancés, les Petits États Insulaires en Développement et les États Africains, pour appuyer leurs efforts d'adaptation aux effets des changements climatiques. On observe une évolution encourageante

dans le domaine du financement. Le Fonds vert pour le climat (FVC) a alloué 40% de son portefeuille total à l'adaptation⁹ et attire de plus en plus d'investissements du secteur privé.

2. La lutte contre la pandémie

La crise du Covid-19 rajoute une nouvelle urgence à celles déjà identifiées. Plusieurs mesures sont mises en œuvre ou étudiées pour faire face à la crise sanitaire et aux conséquences économiques de la pandémie sur les pays les plus vulnérables. Certains pays donateurs ont déjà annoncé une réallocation de l'APD pour soutenir les conditions de vie de base, construire des installations sanitaires d'urgence et apporter des liquidités aux banques des pays en développement. L'allègement de la dette pour les PED, les investissements dans les systèmes de santé, la protection et la reconstruction des moyens de subsistance ou le soutien direct des donateurs aux femmes (travailleuses majoritaires de la santé et des soins) sont également des solutions envisagées par les membres de l'OCDE. Toute aide directe liée au Covid-19 aux pays éligibles à l'APD sera comptabilisée comme de l'APD. L'enjeu actuel est d'éviter autant que possible de réduire les enveloppes d'APD fléchées sur des projets identifiés avant la crise (développement économique, autonomisation des femmes, eau et assainissement, développement urbain, lutte contre le changement climatique...) au profit de projets d'urgence sanitaire pour faire face au Covid-19 ; mais justement d'appréhender cette crise sanitaire comme une « opportunité » pour mobiliser des ressources financières supplémentaires aux pays en voie de développement.

LA TAXE CHIRAC »

La « taxe Chirac », créée en 2006 à l'initiative des présidents français Jacques Chirac et brésilien Luiz Inácio Lula da Silva et adoptée par 27 pays, est une taxe de solidarité sur les billets d'avion, pensée pour financer le fonds de solidarité pour le développement (FSD), le traitement des maladies graves (paludisme, sida, tuberculose) dans les pays en développement, et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Une taxe au bilan mitigé, mais dont l'idée pourrait être reprise pour financer un autre secteur très émetteur (pas forcément l'aviation, ou pas uniquement), pour financer les ODD. Ainsi, chacun à son échelle pourrait contribuer à cette taxe : les particuliers à l'occasion du tourisme, les entreprises lors des voyages d'affaires de leurs collaborateurs...

7. CARE International (2021), *Climate adaptation finance: fact or fiction?*

8. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

9. *Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation.*



LA « TAXE TOBIN » ET LA « TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES DANS L'UNION EUROPÉENNE »

Deux taxes sur les transactions financières au potentiel peu ou pas exploité peuvent également être envisagées dans la mobilisation de ressources financières additionnelles en faveur des POV : la « taxe Tobin », théorisée en 1972, est une taxation à taux très faible (entre 0,05 % et 0,2 %) des transactions monétaires internationales dans le but de freiner la spéculation afin de réduire la volatilité des cours et les risques de crise. La redistribution se ferait en priorité vers les pays les moins avancés. La taxe Tobin n'a jamais été mise en œuvre, et est aujourd'hui l'une des principales revendications du mouvement antimondialisation, notamment de l'association ATTAC. La taxe sur les transactions financières dans l'Union européenne (UE TTF), émise par la Commission européenne et soutenue par 11 États membres, devait voir le jour au plus tard le 1er janvier 2016, mais des blocages sur la répartition du produit de la taxe apparaissent à chaque fois qu'elle est ramenée sur le devant de scène. A l'échelle française, cette taxe a été mise en place en 2012, et une part des recettes est affectée au fonds de solidarité pour le développement. Il ne s'agit plus d'un pourcentage depuis 2017, mais d'un montant fixé à 528 millions d'euros. Ce type de financement innovant permettrait que chaque acteur soit un contributeur direct à la mobilisation de financements supplémentaires pour les pays en voie de développement.

LES OBLIGATIONS VERTES

Les obligations vertes (green bonds) permettent de financer des projets, sélectionnés sur la base de critères extra-financiers. La France est devenue le premier pays émetteur de green bonds au monde en 2020, devant les États-Unis et les Pays-Bas. Le recours aux green bonds se développe, mais reste très marginal. Les obligations vertes restent largement utilisées dans les pays développés, sont encore à l'état de balbutiement dans les pays en voie de développement, et ne représentent encore qu'une part infime des financements climats. Elles pourraient donc être une piste intéressante à développer pour les pays en voie de développement.